

Date: Le 21 octobre 2016

Numéro d'affichage : 1617C12E

Titre du poste : Directrice, Directeur du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

Unité organisationnelle : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

Numéro du poste : H686

CONTEXTE :

Relevant directement du secrétaire général, la directrice, le directeur du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) est responsable de l'application de la Politique no 16 contre le harcèlement sexuel et de la Politique no 42 sur le harcèlement psychologique adoptées par le Conseil d'administration de l'UQAM (<http://www.instances.uqam.ca> sous Règlements, politiques et autres).

VOS DÉFIS :

- Vous offrez aux membres de la communauté universitaire des outils de sensibilisation, de formation et de prévention en matière de harcèlement;
- Vous accueillez, informez, soutenez et conseillez toute personne requérante, plaignante ou mise en cause qui s'adresse au BIPH;
- Vous présidez le Comité institutionnel contre le harcèlement sexuel et le Comité de prévention du harcèlement psychologique et assurez la mise en place des programmes et mesures de prévention recommandés par ces comités;
- Vous recommandez des mesures aux personnes en situation d'autorité lorsque la santé ou la sécurité de la personne requérante, plaignante ou mise en cause est considérée être en danger;
- Vous guidez les personnes qui acceptent la médiation dans leur recherche de solutions en vue de corriger la situation et choisissez au besoin la personne qui agira à titre de médiatrice, de médiateur à partir de la liste approuvée par le comité institutionnel pertinent;
- Vous analysez la recevabilité des plaintes de harcèlement ou mandatez une professionnelle, un professionnel pour ce faire;
- Vous assurez le suivi administratif des recommandations découlant de l'étude des plaintes;
- Vous faites rapport annuellement au Conseil d'administration.

EXIGENCES :

Scolarité

- Vous détenez un diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée, notamment en droit ou en psychologie. Une formation universitaire de 2e cycle serait un atout.

Expérience

- Vous possédez un minimum de huit (8) années d'expérience pertinente reliée directement au mandat confié.

Vous avez à votre actif des réalisations significatives en lien avec les défis du poste.

Autres exigences

- Vous possédez une grande capacité pour gérer de façon autonome et efficace les principales responsabilités afférentes au mandat de ce Bureau.
- Vous possédez une bonne connaissance du milieu universitaire.
- Vous possédez d'excellentes habiletés relationnelles notamment dans la résolution de situations conflictuelles.
- Vous possédez d'excellentes habiletés personnelles, notamment de l'empathie, de l'écoute, du tact, de la diplomatie et êtes en mesure de travailler en équipe avec des représentantes et représentants de divers groupes, notamment les cadres, les syndicats, associations de personnel et associations étudiantes.
- Vous êtes en mesure de développer et d'animer des ateliers de formation et de sensibilisation destinés à la communauté universitaire et portant sur les effets positifs de la prévention en matière de harcèlement.

Vous êtes la personne candidate que nous voulons rencontrer!

TRAITEMENT :

Ce poste fait partie du groupe 2 (classification provisoire) du Protocole élaborant les conditions de travail du personnel-cadre et le traitement se situe entre 87 482 \$ et 131 225 \$ selon les qualifications de la personne titulaire du poste.

Les personnes intéressées peuvent consulter le site Web des ressources humaines à l'adresse <https://www.rhu.uqam.ca>. De plus, vous devez faire parvenir votre curriculum vitae par courriel à : affichages.cadres@uqam.ca.

Seules les candidatures retenues seront contactées pour la suite du processus.

AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 2016, 17 H
AU VICE-RECTORAT AUX RESSOURCES HUMAINES,
À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES, PAVILLON
ATHANASE-DAVID, LOCAL D-4400

L'Université du Québec à Montréal souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi. De ce fait, elle invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes en situation de handicap qui répondent aux exigences du poste à soumettre leur candidature.